

Mise en ligne : 4 novembre 2016.
Dernière modification : 9 juillet 2022.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ DES GLACIÈRES ET ENTREPÔTS FRIGORIFIQUES DU LEVANT filiale du Port de Beyrouth

www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Port_de_Beyrouth.pdf

S.A., 1925.

Compagnie du port, des quais et entrepôts de Beyrouth
(*La Journée industrielle*, 24 avril 1925)

La Compagnie de Construction Mécanique. Procédés Sulzer, vient de recevoir la commande du matériel nécessaire à l'installation d'une usine frigorifique à Beyrouth.

Cette usine est destinée à fournir le froid nécessaire aux chambres frigorifiques que la Compagnie du port, des quais et entrepôts de Beyrouth organise dans ses entrepôts ainsi qu'à fabriquer la glace pour le ravitaillement des navires.

Le matériel sera mis à la disposition de la société, actuellement en formation, des Glacières et Entrepôts Frigorifiques du Levant, fondée d'entente avec la Compagnie du port de Beyrouth. Il comprend notamment deux compresseurs Sulzer à ammoniac, du nouveau type Compound, vertical, d'une puissance effective d'environ 90.000 frigories-heure chacun.

Les entrepôts frigorifiques de Beyrouth
(*La Correspondance d'Orient*, avril 1925)

La Compagnie des port et entrepôts de Beyrouth a décidé de compléter ses magasins par des installations frigorifiques. Dans ce but, elle a envoyé en Syrie un ingénieur spécialisé, M. Lambert, dont le rapport fait ressortir tout l'intérêt de la question : conservation de la viande, du poisson, des légumes et des fruits ; donc débouchés nouveaux pour l'agriculture ; ravitaillement en glace des navires de passage, etc.

Ce projet, qui correspond aux plans d'ensemble du Haut-Commissariat sur le développement économique de la Syrie, sera réalisé par une société filiale, dite Société des glacières et entrepôts frigorifiques du Levant, au capital d'un million en actions de 100 francs.

Compagnie du Port, des quais et entrepôts de Beyrouth
(*Revue générale du froid*, avril-mai 1925)

C'est également la Cie de construction mécanique, procédés Sulzer, qui vient de recevoir la commande du matériel nécessaire à l'installation d'une usine frigorifique à Beyrouth, destinée à fournir le froid nécessaire aux chambres frigorifiques que la Cie du

Port, des quais et entrepôts de Beyrouth organise dans ses entrepôts ainsi qu'à fabriquer la glace pour le ravitaillement des navires.

Le matériel sera mis à la disposition de la société, actuellement en formation, des Glacières et entrepôts frigorifiques du Levant, fondée d'entente avec la Cie du Port de Beyrouth. Il comprend notamment deux compresseurs Sulzer à ammoniac du nouveau type Compound, vertical, d'une puissance effective d'environ 90.000 frigories-heure chacun.

SOCIÉTÉS NOUVELLES

Glacières et entrepôts frigorifiques du Levant

Société anonyme en formation. Objet : création et exploitation de glace et entrepôts frigorifiques, ainsi que de toutes industries s'y rattachant, à Beyrouth (Grand-Liban). Siège : Paris, 21, rue de Londres. Capital : 1 million en actions de 100 fr. toutes à souscrire en numéraire. Il est, en outre, créé 1.000 parts bénéficiaires attribuées à la Compagnie du Port, des quais et entrepôts de Beyrouth. Fondateur : M. H. Garetta ¹, 21, rue de Londres.

Société des glacières et entrepôts frigorifiques du Levant (*Revue générale du froid*, juin-juillet 1926)

L'assemblée ordinaire du 2 juin a approuvé les comptes du premier exercice social, ne comportant pas de compte de profits et pertes.

La régularisation de l'augmentation de 1 million à 1.500.000 fr. du capital social a été faite officieusement. Une nouvelle assemblée est convoquée pour le 12 juillet prochain.

(*Les Archives commerciales de la France*, 10 août 1926)

Paris. — Modification. — Soc. des GLACIÈRES et ENTREPÔTS FRIGORIFIQUES du LEVANT, 21, Londres. — Capital porté de 1.000.000 fr. à 1.500.000 fr. — 13 juil. 1926. — *Journ. Spécial Soc.* (pub. du 3 août 1926).

SOCIÉTÉ DES GLACIÈRES FRIGORIFIQUES DU LEVANT INSTALLATION DE BEYROUTH (*Revue générale du froid*, octobre-novembre 1926)

¹ Adolphe Henri Pierre Garetta : ingénieur des ponts et chaussées. On lui doit la ligne 4 du métro de Paris (Porte de Clignancourt-Porte d'Orléans) avec utilisation de la congélation des sols dans le secteur Saint-Michel, les travaux du port de Beyrouth, le gigantesque bloc de béton de la triple station Opéra et la traversée de la Seine par la ligne 8 du métro entre Concorde et Invalides.

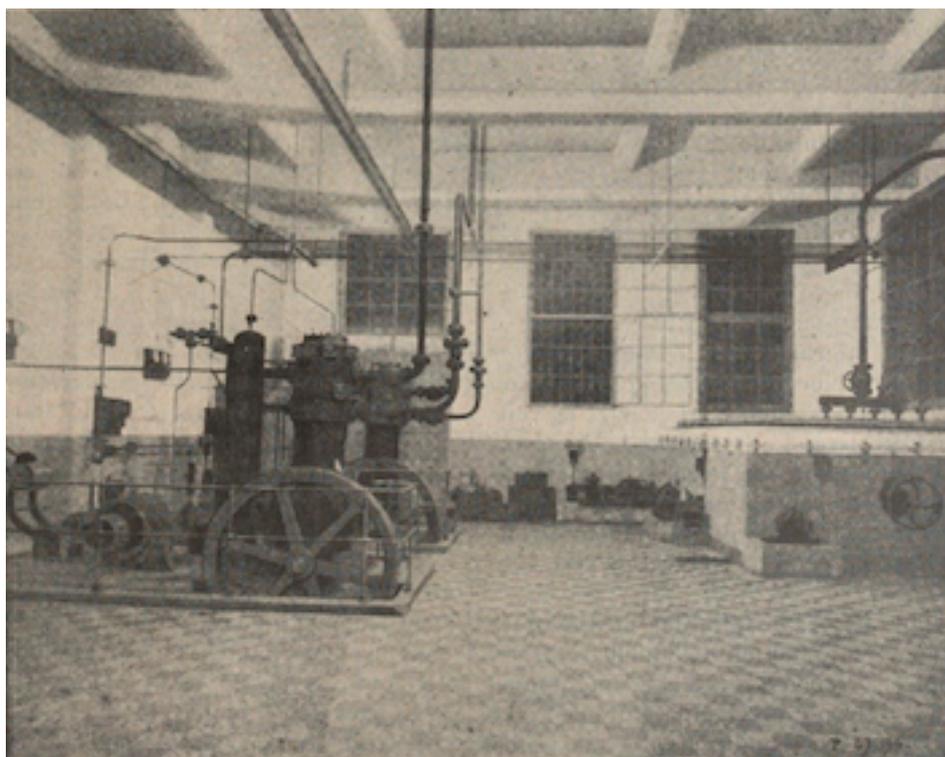


Fig. 1. — Vue de la salle des machines

La glace nécessaire à l'alimentation de la ville de Beyrouth était jusqu'ici fabriquée par de nombreuses petites installations, toutes plus ou moins anciennes et dont les moyens de production peu économiques ne cadraient pas avec les nécessités actuelles. D'autre part, la glace, produite dans des conditions d'ailleurs peu hygiéniques, était opaque et son aspect peu engageant pour le consommateur.

Après une étude sur place révélant cette situation et la possibilité d'un débouché fort intéressant pour une fabrique de glace outillée d'une façon moderne et capable de produire, à un prix peu élevé, des pains de glace transparente et hygiénique, s'est fondée, sous les auspices de la Compagnie du Port, des quais et entrepôts de Beyrouth, la nouvelle Société des glacières et entrepôts frigorifiques du Levant, qui réalisa l'installation frigorifique de Beyrouth, faisant l'objet du présent article, et en continue l'heureuse exploitation.

Cette installation comporte une fabrique de glace de 35 tonnes par jour et un entrepôt frigorifique, comprenant 5 chambres d'une capacité totale de 1.600 mètres cubes.

MACHINERIE (1925)

Pour la fourniture du matériel frigorifique, la Société des glacières et entrepôts frigorifiques du Levant s'est adressée, au mois de mars 1925, à la Compagnie de construction mécanique procédés Sulzer qui, étant donné la température élevée de l'eau de mer utilisée pour opérer la condensation, était plus particulièrement à même de donner, avec ses compresseurs compound à ammoniac, les meilleures garanties de production économique.

La puissance frigorifique nécessaire est produite par deux compresseurs verticaux du type sus-indiqué.

Le bac à glace, séparé en deux moitiés au point de vue de la production, correspond à la puissance de deux compresseurs.

L'installation comporte, en outre, un bac à saumure placé dans la salle des machines et destiné au refroidissement de l'entrepôt (fig. 1).

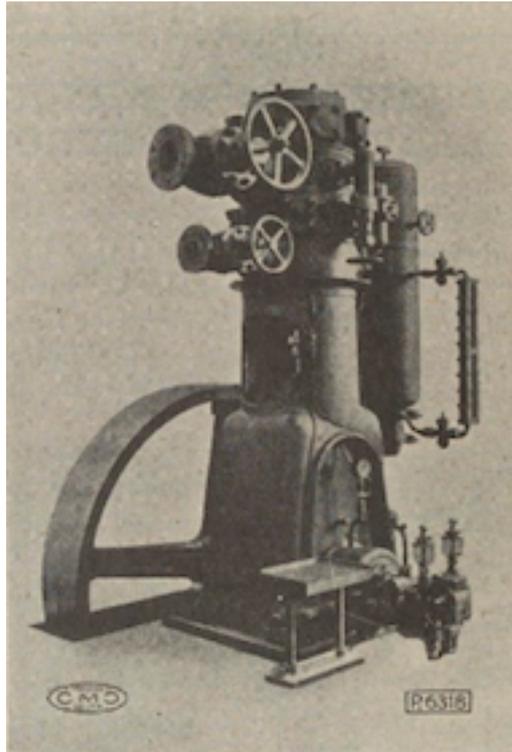


Fig. 2. — Compresseur vertical Compound

Le réseau des tuyauteries d'ammoniac est conçu de telle façon que les deux compresseurs puissent être affectés simultanément au service du bac à glace ou fonctionner séparément l'un sur le bac à saumure, l'autre sur le bac à glace.

Ces compresseurs sont du type vertical compound à piston différentiel ; ils sont conçus et construits pour la marche en surchauffe, à vitesse accélérée. Ils comportent le graissage sous pression de tous les organes en mouvement et du presse-étoupe métallique, dont les organes plastiques assurent une étanchéité parfaite en marche comme à l'arrêt. Les soupapes légères, du type à disques, évitent tout accident par suite de rupture et permettent une amélioration sensible du rendement volumétrique. De plus, en raison de leur très faible inertie, leurs mouvements d'ouverture et de fermeture n'absorbent que très peu de force motrice, d'où également une amélioration du rendement mécanique. Le cylindre, le piston et les segments de piston de ces compresseurs sont en fonte spéciale ; l'arbre vilebrequin, la bielle, la tige de piston et les tourillons sont en acier forgé Martin.

Ces machines réalisent la compression de l'ammoniac en deux stades successifs avec refroidissement intermédiaire.

Le réseau des tuyauteries d'ammoniac permet aussi d'effectuer la détente de l'ammoniac liquide condensé en deux stades, la pression intermédiaire de détente correspondant à la pression intermédiaire de compression.

Par un dispositif judicieux de refroidissement intermédiaire des vapeurs au *receiver* où elles se réunissent aux vapeurs provenant de la première détente du liquide ammoniacal, on réalise un accroissement appréciable du rendement du cycle frigorifique et une augmentation très sensible du nombre de frigories produites par cheval/heure absorbé.

D'autre part, étant donné que la compression s'opère en deux stades successifs avec refroidissement intermédiaire, les températures de surchauffe obtenues sont bien inférieures à celles qu'on peut constater dans un compresseur à simple effet travaillant au même régime. Ceci permet aux compresseurs Compound de fonctionner en régime

sec avec de très grands écarts entre la température d'évaporation et la température de condensation, sans qu'on ait à craindre une surchauffe exagérée, préjudiciable à la bonne conservation des soupapes et du presse-étoupe.

Les compresseurs fournis à l'installation de Beyrouth sont capables chacun d'une production de 86.000 frigories/heure, en fonctionnant sur le bac à glace avec une température d'évaporation de $- 10^{\circ}$ C et une température de liquéfaction de $+ 35^{\circ}$ C. Dans ces conditions, la puissance motrice nécessaire, mesurée sur l'arbre du compresseur, est de 37,5 ch.

Dans le cas du fonctionnement sur le bac à saumure, la puissance frigorifique unitaire est de 65.000 frigories/heure, la température d'évaporation s'abaissant à $- 17^{\circ}$ et la température de liquéfaction restant de $+ 35^{\circ}$. La puissance absorbée est alors de 36 ch.

Dans ces compresseurs, le *receiver* est immédiatement accolé au cylindre (fig. 2). Cet appareil est muni d'un niveau, qui permet de contrôler la hauteur de liquide à l'intérieur, l'évacuation de celui-ci et son envoi aux évaporateurs étant d'ailleurs réalisés automatiquement par un régleur spécial à flotteur.

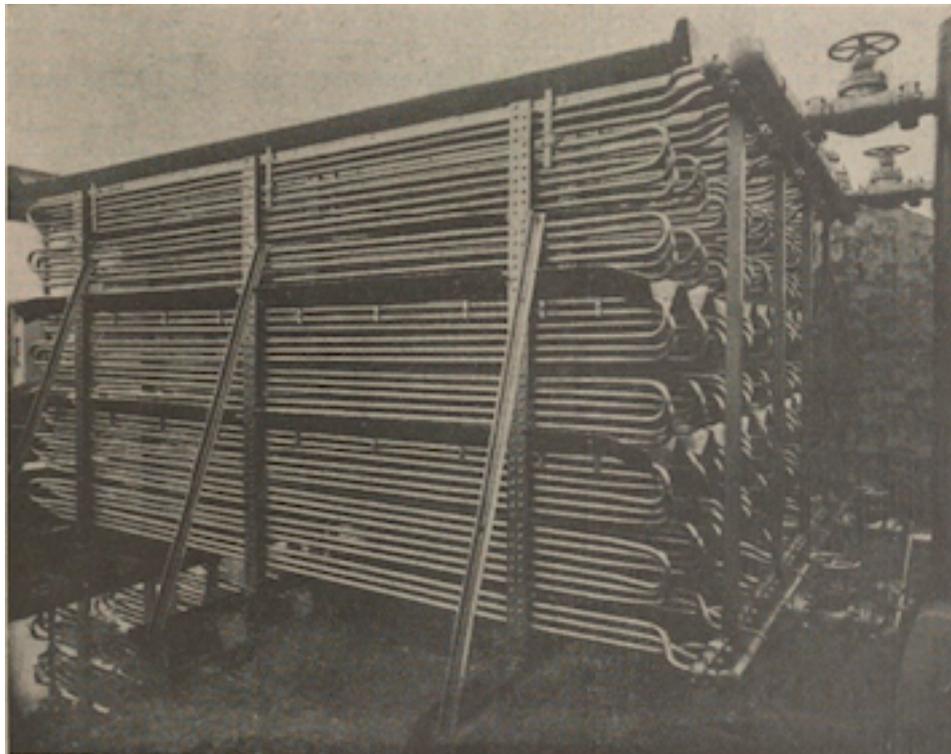


Fig. 3. — Vue du condenseur à ruissellement

Les condenseurs, du type de construction habituel (fig. 3), sont à ruissellement unique d'eau de mer ; leur surface a été très largement calculée pour permettre de maintenir une température de liquéfaction convenable, malgré la température très élevée de l'eau de condensation. Le séparateur d'huile est placé à proximité immédiate et comporte aussi un ruissellement d'eau sur sa surface externe.

Deux groupes motopompes à basse pression Sulzer, d'un débit de $60 \text{ m}^3/\text{heure}$, aspirent l'eau salée dans un puisard aménagé à proximité de la salle des machines et la refoulent sur les condenseurs, qui sont placés directement au-dessus de cette dernière, dans une cuvette en béton armé.

Pour éviter toute corrosion, les pompes ont été construites entièrement en bronze. Une seule suffit à assurer le service de l'usine, l'autre constituant une réserve immédiate.

Le bac à glace, exécuté en tôle de forte épaisseur avec armatures, a été expédié en tôles façonnées, mais non assemblées, et son rivetage a été opéré sur place par la main-d'œuvre locale ; un montage préalable en usine, avait permis le repérage très exact des différentes pièces de façon à éviter toutes difficultés au montage.

Dans ce bac, les serpentins évaporateurs sont disposés dans deux compartiments situés en son milieu. Les deux moitiés du bac sont étanches l'une par rapport à l'autre. Quatre hélices à commande par courroie assurent une circulation intensive de la saumure.

Les mouleaux, du type 2.5 kg, assemblés en chariots de 12, sont placés de part et d'autre des deux groupes de serpentins évaporateurs.

Ce bac comporte, en outre, deux systèmes d'avancement automatique à commande électrique indépendante ; et le pont roulant est muni de deux mouvements de lavage séparés et de deux palonniers distincts. Il en résulte qu'une moitié du bac peut être facilement mise hors de fabrication, celle-ci pouvant se continuer normalement dans l'autre moitié.

Les chaînes de manœuvre du pont roulant sont groupées au milieu entre les deux palonniers, ce qui permet de lever simultanément deux chariots de mouleaux correspondants dans les deux moitiés du bac et d'opérer un démoulage de 24 mouleaux de 25 kg à la fois. L'installation comporte deux bacs de démoulage distincts.

L'eau d'alimentation des mouleaux est de l'eau de ville, qui est encore épurée et filtrée avant son envoi aux appareils de remplissage. L'installation comprend un appareil de remplissage distinct pour chaque moitié de bac, sans compartiments intérieurs, et une herse disposée de telle façon que ses tubes descendent jusqu'au fond des mouleaux. Le remplissage s'opère ainsi sans émulsion ni entraînement d'air dans l'eau des mouleaux et l'égalisation des différents niveaux a lieu par siphonnage à travers les tubes de la herse elle-même. Ce dispositif facilite dans une grande mesure l'obtention de glace transparente, étant donné qu'il évite toute introduction d'air au sein de l'eau à congeler.

L'appareil de basculage est du type normal.

Cette installation ne comporte qu'une petite glacière de dimensions réduites ; par contre, le bac à glace est très largement dimensionné, de façon à fonctionner avec une grande durée de congélation pour l'obtention de la glace transparente, et aussi pour permettre de constituer dans le bac une réserve de glace importante permettant de satisfaire, dans un temps très court, aux besoins de la consommation aux heures où les demandes sont les plus nombreuses.

Le bac à saumure, exécuté également en tôle de forte épaisseur avec armatures, a été expédié d'une seule pièce. Les serpentins-évaporateurs sont disposés en deux compartiments qui permettent, par leur disposition, d'assurer avec une hélice une circulation intensive de la saumure, en augmentant ainsi le coefficient de transmission à travers la surface d'échange.

La tuyauterie d'ammoniac comporte deux séparateurs de liquide : l'un, correspondant à une puissance de 172.000 frigories/ heure à une température d'évaporation de -10° , est monté sur la conduite d'aspiration du bac à glace ; l'autre séparateur correspond à une puissance de 65.000 frigories/heure à une température d'évaporation de -17° et il est branché sur la conduite d'aspiration du bac à saumure. Ces deux appareils permettent aux compresseurs d'aspirer des vapeurs sèches et de fonctionner dans les meilleures conditions de rendement.

ENTREPÔT FRIGORIFIQUE

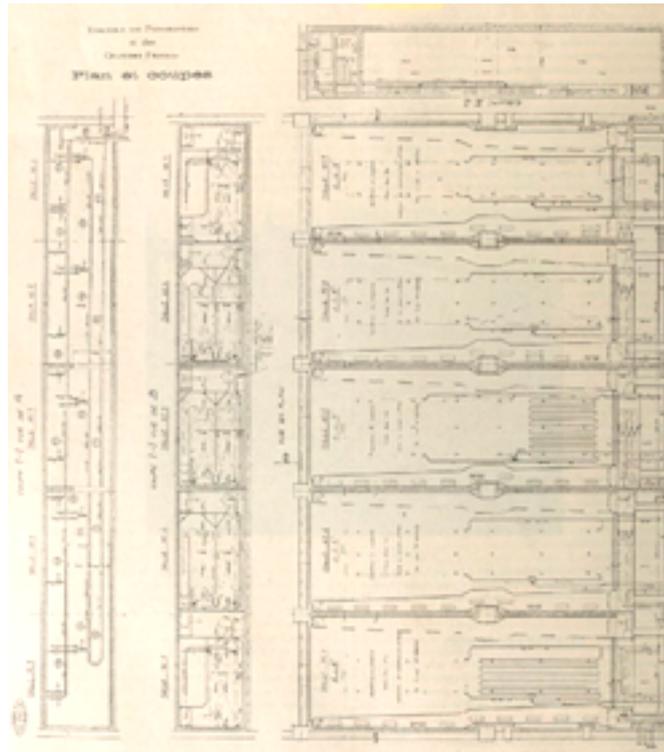


Fig. 4

L'entrepôt frigorifique, qui appartient à la Compagnie du Port, des quais et entrepôts de Beyrouth et qui est situé à quelque distance de la fabrique de glace, est refroidi par la saumure empruntée au bac installé dans la salle des machines.

La disposition générale de cette installation est donnée par la figure 4. La surface utile d'entreposage est répartie en 5 chambres, ayant chacune environ 5 m. 50 de large et 13 m. 50 de long. Les températures prévues sont de + 4° pour les chambres n° 1 et 5 situées aux extrémités, de 0° pour les chambres 2 et 4 et enfin de - 6° pour la chambre n° 3 située au centre.

Le service de ces cinq chambres s'effectue par un couloir sur lequel s'ouvrent les différentes portes d'accès.

L'isolation de cet entrepôt a été particulièrement soignée et constituée partout en plaques de liège aggloméré par pression.

Étant donnée la nature très diverse des marchandises susceptibles d'être entreposées, on a adopté ici le système de refroidissement mixte. La puissance frigorifique nécessaire est fournie : 1) par une circulation d'air lequel, aspiré par un ventilateur centrifuge, est refoulé dans les chambres, par des gaines de dispositions appropriées, après passage sur le faisceau tubulaire d'un frigorifère ; 2) par radiation directe des batteries de serpentins fixés au plafond des chambres.

En faisant varier dans une certaine mesure les proportions des apports frigorifiques réalisés par l'un ou l'autre de ces systèmes ou même, au besoin, en arrêtant complètement l'un ou l'autre, on obtient dans les chambres une atmosphère dont le degré hygrométrique peut être réglé facilement au pourcentage désiré.

La saumure, refroidie à une température de - 12°, est refoulée par deux groupes motopompes Sulzer, débitant chacun 45 m³ à l'heure. Un seul de ces groupes est suffisant pour assurer le service normal, l'autre constituant une réserve. Ces groupes motopompes sont situés dans la salle des machines de la fabrique de glace, à proximité du bac à saumure. Les tuyauteries de refoulement et de retour de saumure passent, pour gagner l'entrepôt, dans un tunnel d'une longueur d'environ 30 mètres.

Dans l'entrepôt, tous les réseaux de distribution de saumure ainsi que les frigorifères sont groupés dans un couloir opposé au couloir de service. Le système de distribution de saumure a été conçu de manière à égaliser, autant que possible, les pertes de charge dans les différents circuits en parallèle, ceci pour permettre une bonne répartition de la saumure.

Les éléments refroidisseurs des frigorifères sont constitués par des serpentins verticaux à spires superposées.

Les ventilateurs assurant la circulation d'air sont des ventilateurs à basse pression Sulzer, assurant un débit de 1,2 m³ à la seconde. Des chicanes appropriées permettent de réaliser une utilisation rationnelle de la surface d'échange.

Les boiseries devant les frigorifères sont prévues entièrement démontables pour faciliter le dégivrage et le nettoyage de la surface externe des serpentins.

Des petites gaines d'air spéciales, avec bouchons d'obturation isolés, permettent, en combinaison avec des clapets situés à l'entrée des gaines principales, de renouveler l'atmosphère des chambres et aussi de faciliter le dégivrage en établissant une circulation continue d'air chaud extérieur sur la surface des tubes.

Les batteries réfrigérantes de plafond sont formées de serpentins rectilignes à spires juxtaposées, groupés en un certain nombre de rangées superposées, variable suivant les dimensions des surfaces d'échange nécessaires pour chaque chambre.

Depuis la réalisation de cet entrepôt et par suite des opérations militaires actuellement en cours en Syrie, la consommation de viande congelée destinée à la troupe ayant considérablement augmenté, il a été nécessaire d'augmenter la superficie affectée à l'entreposage des produits congelés. A cet effet, dans l'une des chambres prévue pour une température de 0°, on a été amené à augmenter la surface d'échange des serpentins au plafond par l'adjonction d'une rangée supplémentaire. De même, la puissance du frigorifère a été augmentée par l'adjonction d'un troisième élément vertical, de façon à pouvoir obtenir dans cette chambre une température d'environ - 6°, la nouvelle surface d'échange étant sensiblement égale à celle réalisée, dès le début, dans la chambre n° 3.

EXTENSION DE LA MACHINERIE (1926).

La vente de la glace se développant très rapidement, il est apparu, au bout d'un délai très court, que la puissance frigorifique entière des deux compresseurs devrait nécessairement être affectée au bac à glace pour permettre de satisfaire aux besoins de la consommation.

Dans ces conditions, il devenait urgent de réaliser une augmentation de la puissance frigorifique de l'installation, afin de permettre d'utiliser au maximum le bac à glace et d'opérer en même temps le refroidissement de l'entrepôt.

La Société des glaciers et entrepôts frigorifiques du Levant, très satisfaite du fonctionnement de son installation et des rendements obtenus, s'est adressée de nouveau, au mois de février 1926, à la Compagnie de construction mécanique procédés Sulzer, pour réaliser cette augmentation de puissance frigorifique.

A cet effet, un nouveau groupe compresseur-condenseur, d'une puissance égale à celle des deux compresseurs verticaux réunis, a été livré récemment à Beyrouth.

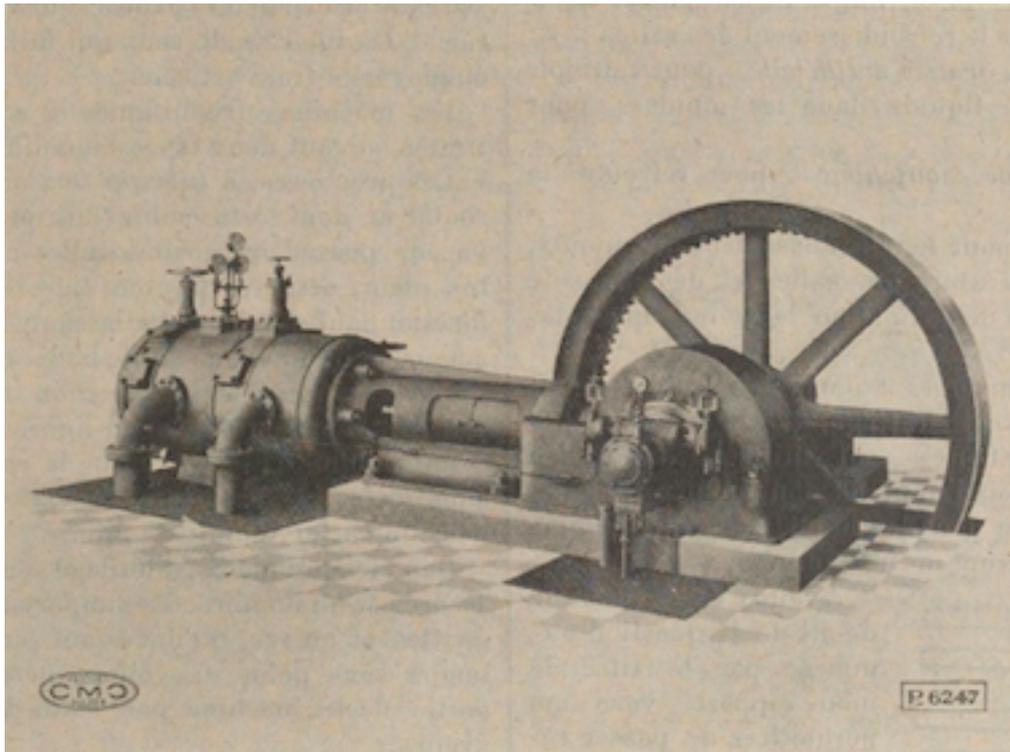


Fig. 5. — Compresseur horizontal Compound

Ce groupe comprend un compresseur du type horizontal Compound à piston différentiel, muni de son receiver et de tout l'appareillage de réglage et de contrôle nécessaire. Ce compresseur (fig. 5) est capable d'une production de 172.000 frigories/heure à une température d'évaporation de $- 10^{\circ}$ et il une température de liquéfaction de $+ 35^{\circ}$, avec une consommation de force motrice de 72,5 ch.

Le condenseur correspondant est identique à celui fourni pour la première installation. Une nouvelle pompe à eau de mer, d'un débit de $30 \text{ m}^3/\text{heure}$, permet de faire l'appoint d'eau nécessaire pour assurer la condensation dans des conditions satisfaisantes. L'installation, ainsi complétée, pourra donc fonctionner dans les conditions suivantes :

Le nouveau compresseur Compound horizontal, dont la production frigorifique correspond à la production de glace du bac, sera entièrement affecté à celui-ci. L'un des anciens compresseurs Compound verticaux pouvant fonctionner sur le bac à saumure, le deuxième compresseur vertical constituera une réserve, pouvant indistinctement être affecté au service de l'entrepôt ou au service réduit du bac à glace.

De cette façon, la Société des glaciers et entrepôts frigorifiques du Levant pourra assurer, dans les meilleures conditions et en toutes circonstances, la production de la glace nécessaire aux besoins de sa clientèle qui va chaque jour en s'accroissant, sans cesser d'assurer pour cela le service de refroidissement de l'entrepôt, si utile aux besoins du pays et de l'armée d'occupation.

COMITÉ CENTRAL DES VIANDES ET PRODUITS FRIGORIFIÉS
(Revue générale du froid, mars-avril 1927)

Au nombre des adhésions enregistrées pour l'année 1927 figurent, au 2^e groupe :

La Société des glaciers et entrepôts frigorifiques du Levant, administrateur délégué,
M. PARDINEL ², 21, rue de Londres.

Ingénieurs frigoristes
ANNÉE 1927
(*Revue générale du froid*, mars 1944)

BLANCHE (André), Ingénieur de l'École spéciale des Travaux publics, Administrateur
de la Sté des Glacières du Levant

Glacières et entrepôts frigorifiques du Levant
(*Revue générale du froid*, octobre-novembre 1927)

L'assemblée ordinaire, tenue le 21 octobre, a approuvé les comptes de l'exercice
1926 faisant apparaître un solde bénéficiaire de 122.009 fr. qui a été affecté à
l'amortissement des comptes d'ordre de l'actif.

Bulletin des annonces légales obligatoires du lundi 11 juin 1928
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 13 juin 1928)

Société des Glacières et Entrepôts frigorifiques du Levant. — Émission de 15.000
actions nouvelles de 100 fr.

(*Les Archives commerciales de la France*, 2 octobre 1928)

PARIS. — Modification. — Soc. des GLACIÈRES ET ENTREPOTS FRIGORIFIQUES du
LEVANT, 21, Londres. — Capital porté de 1.500.000 fr. à 3.000.000 fr. — 30 août
1928. — *Petites Affiches*.

Glacières et entrepôts frigorifiques du Levant
(*Revue générale du froid*, avril-mai 1929)

Les comptes de l'exercice ,1928, clos au 31 décembre, se soldent, après affectation
d'une somme de 244.440 fr aux amortissements, par un bénéfice de 60.883 fr contre
118 850 fr en 1927.

Société des glaciers et entrepôts frigorifiques du Levant

² Probablement Jacques Pardinel : né en 1907 à Nantes. Études : Lycée Louis-le-Grand, École du froid
industriel. Fils de Marius Pardinel, administrateur des Brasseries du Maroc, des Brasseries et glaciers de
l'Indochine et des Aciéries nantaises. Marié en 1931 à Nicole Lepel-Cointet. Carrière à la Cie des
entrepôts et gares frigorifiques (CEGF), puis aux Transports aériens internationaux (TAI).

(*La Correspondance d'Orient*, décembre 1931)

L'assemblée générale ordinaire s'est réunie le 5 juin 1931.

La production de la glace s'est élevée à 11.758 tonnes pour l'année 1930 entière ; la vente moyenne journalière a varié de 2 tonnes en février à 80 tonnes au mois de juillet.

L'entrepôt frigorifique dont la société est gérante a reçu au total 1.084 tonnes de marchandises.

L'ensemble des produits divers de l'exploitation s'est élevé à fr. 797.568, dont il faut déduire les charges, amortissements, etc., soit fr. 609.532.

Le solde bénéficiaire s'élève donc à fr. 188.036, permettant la distribution d'un dividende brut de fr. 6 par action, payable depuis le 1^{er} juillet 1931 contre remise du coupon n° 7, à Paris, 63, avenue de Villiers, et à la Banque de Syrie et du Grand Liban, à Beyrouth.

ASSOCIATION FRANÇAISE DU FROID
ADHÉSIONS NOUVELLES
(*Revue générale du froid*, décembre 1931)

Membres titulaires.

M. HERBERT Jean, Directeur de la Société des glaciers et entrepôts frigorifiques du Levant, à Beyrouth (Syrie). — Présenté par MM. BARRIER et PARDINEL.

EMPLOI DES MACHINES FRIGORIFIQUES
POUR LA MISE EN VALEUR DES COLONIES ,
par M. R. BILLARDON.
(*Revue générale du froid*, janvier 1932)

Syrie

Bien que la Syrie ne soit pas une de nos colonies, nous citerons cependant les installations frigorifiques qui existent, en raison du succès qu'elles y ont rencontré et de l'aide qu'elles ont apportée au développement du pays.

La Société des glaciers et entrepôts frigorifiques du Levant, constituée en 1925, s'est installée d'abord modestement avec cinq chambres froides et un bac à glace, d'une production maxima de 30 t par 24 heures. Très sagement, elle avait prévu une possibilité de doublement, ce qui semblait, à l'époque, devoir être un maximum.

Les tableaux ci-après montrent que cette évaluation est largement dépassée ; effectivement, les ventes de glace atteignent maintenant presque 100 t par jour pendant les mois les plus chauds et l'entreposage est passé de 146 à 1.100 t environ.

Les denrées les plus diverses y sont conservées. La plus grande partie du tonnage est évidemment représentée par de la viande congelée, mais on y rencontre beaucoup de productions locales : poissons, salaisons, laitages, œufs.

ACTIVITÉ DES ENTREPÔTS FRIGORIFIQUES DE BEYROUTH.
Tonnages (en kg) entrés chaque année par catégories de denrées.

Ex.	Viande	Poisson	Salai-sons	Bière+ levure	beurre+fron	légumes+ fruits	Œufs	Divers	Totaux
-----	--------	---------	------------	------------------	-------------	--------------------	------	--------	--------

1927	52.147	702	3.425	68.368	17.876	>	>	3.678	146.196
1928	729.345	9.445	23.598	23.945	97.550	>	>	30.334	914.217
1929	499.431	57.184	23.472	125.098	248.848	>	25.938	28.874	908.845
1930	410.585	57.816	23.242	38.707	399.649	39.016	102.909	12.564	1.084.488
1931 *	311.991	33.404	>	13.484	231.236	35.190	11.520	8.859	645.684

* (au 30 juin)

GLACIÈRES ET FRIGORIFIQUES DU LEVANT.
VENTES DE GLACES (en tonnes).

	1926	1927	1928	1929	1930	1931
Janvier	—	41	80	92	50	124
Février	—	31	59	64	53	92
Mars	—	77	82	122	116	148
Avril	141	117	274	199	350	175
Ma	354	475	813	794	1.032	918
Juin	542	935	1.424	934	1.970	1.822
Juillet	770	1.014	1.964	1.059	2.448	2.655
Août	558	998	1.900	1.192	2.261	—
Septembre	375	972	1.413	880	1.590	—
Octobre	283	753	654	457	1.001	—
Novembre	152	321	264	259	405	—
Décembre	57	71	103	75	183	—
Totaux	3.252	5.805	9.038	6.127	11.468	5.934

(*Les Annales coloniales*, 24 mai 1932)

Ce mode de conservation [congélation], très en faveur à l'étranger (la Société des Glacières du Levant entrepose ainsi à Beyrouth du poisson de mer, même du Tigre et de l'Euphrate), doit se généraliser rapidement sur nos côtes d'Afrique.

Glacières et entrepôts frigorifiques du Levant
(*Revue générale du froid*, août 1932)

L'assemblée ordinaire, tenue le 21 juin, a approuvé les comptes de l'exercice 1931 présentant un bénéfice net de 188.840 fr. 67, qui forme, avec le rapport antérieur, un total de 203.938 fr. 28.

Elle a voté un dividende brut de 6 fr. par action, soit net 5 fr. 04 par action nominative et 4 fr. 79 par action au porteur. Ces sommes sont mises en paiement depuis le 1^{er} juillet.

L'assemblée a donné *quitus* à M. Arsène Henry ³ pour l'ensemble de sa gestion d'administrateur et renouvelé le mandat de M. Saint-René-Taillandier ⁴, administrateur sortant.

MARIAGES

M^{lle} Abadie-Gasquin

Louis Herbert

(*Le Journal des débats*, 15 décembre 1932)

Récemment a été célébré, en l'église Saint-Louis des Capucins de Beyrouth, le mariage de M^{lle} Abadie-Gasquin, fille de M. Abadie-Gasquin, chevalier de la Légion d'honneur, conseiller du haut-commissariat aux affaires financières, et de M^{me} Abadie-Gasquin, avec M. Louis Herbert, fils de [M. Jean Herbert, officier de la Légion d'honneur, directeur de la Société des glaciers et entrepôts frigorifiques du Levant](#), et de M^{me} Jean Herbert. La bénédiction nuptiale a été donnée par Mgr Giannini, délégué apostolique.

Les témoins étaient : pour la mariée, M. Prévat-Aubouard, gouverneur des colonies, et M. Maurice Bérard, administrateur-directeur général de la Banque de Syrie et du Grand-Liban ; pour le marié, M. de Monicault, vice-président du conseil d'administration de la Compagnie du Port de Beyrouth, et le Révérend père Poidebart.

ABSORPTION DE LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DES ÉTATS DU LEVANT (Sidel)

www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Industrielle_Etats_Levant.pdf

Glacières et entrepôts frigorifiques du Levant

(*Revue générale du froid*, juillet 1933)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1932 présentant un bénéfice net de 200.811 francs.

Elle a fixé le dividende brut à 6 fr. par action, soit net 5 fr. 04 par action nominative et 4 fr. 79 par action au porteur.

Ces sommes seront mises en paiement à partir du 1^{er} juillet.

Une somme de 11.475 fr. a été reportée à nouveau.

L'assemblée a renouvelé le mandat de M. Garreta, administrateur sortant.

D'autre part, ont été modifiés les statuts de la société pour permettre à celle-ci d'étendre éventuellement son objet. Il s'agit, pour le moment, d'ajouter aux exploitations industrielles de la société la fabrication de l'huile d'olive.

³ Arsène Henry (1848-1931) : ancien ambassadeur, représentant de la Banque impériale ottomane à la Cie du Port de Beyrouth.

⁴ Georges Saint-René-Taillandier (1852-1942) : ancien diplomate. Représentant depuis 1913 du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie dans diverses sociétés.

L'assemblée a donné son approbation provisoire à l'apport à titre de fusion fait à la société par la Société industrielle des États du Levant.

En conséquence de l'apport-fusion consenti par cette dernière, le capital de la société est porté de 3 millions à 4.500.000 fr par création de 15.000 actions qui seront remises entièrement libérées à la société absorbée.

Informations et communiqués
(*Le Journal des débats*, 23 août 1933)

Une assemblée extraordinaire réunie le 21 août a approuvé le principe de la fusion de la société avec la Société des glaciers et entrepôts frigorifiques du Levant. En même temps, les modalités de la fusion ont été arrêtées : 4 actions de Société industrielle des États du Levant donneront droit à une action de la Société des glaciers et entrepôts frigorifiques du Levant.

Glacières et entrepôts frigorifiques du Levant
(*Revue générale du froid*, novembre 1933)

Une assemblée extraordinaire tenue récemment, après avoir pris connaissance du rapport des commissaires et en adoptant les conclusions, a approuvé l'apport fait à la société, à titre de fusion, par la Société industrielle des États du Levant, ainsi que les charges et attributions stipulées en représentation de cet apport.

En conséquence, la fusion se trouve définitivement réalisée.

En conséquence de cette opération, l'assemblée a constaté que l'augmentation de capital de 1.500.000 fr. par la création de 15.000 obligations de 100 fr. chacune attribuées à la société absorbée, est devenu définitive et que le capital social est ainsi élevé à 4 millions 500.000 fr.

GLACIÈRES ET ENTREPOTS FRIGORIFIQUES DU LEVANT
(*L'Information financière, économique et politique*, 14 juillet 1934)

Les comptes de l'exercice 1933, que nous avons analysés dans notre numéro du 29 juin, ont été approuvés par l'assemblée ordinaire du 12 juillet.

Le bénéfice net de l'exercice s'élève à 178.579 francs. Après dotation de la réserve légale et addition du report antérieur, le solde disponible s'établit à 181.126 francs, permettant la distribution d'un dividende de 6 % comme précédemment. Ce dividende sera mis en paiement à la date que fixera le conseil.

L'assemblée a ratifié la nomination de MM. Férasson ⁵ et de Cerjat comme administrateurs ; elle a renouvelé le mandat de M. F. Blanche, administrateur sortant.

Société des glaciers et entrepôts frigorifiques du Levant

⁵ Louis Férasson (1884-1956) : polytechnicien, ingénieur des mines, secrétaire (1919), administrateur (1929), puis président (1939-1951) de la Banque industrielle de l'Afrique du Nord. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Bq_industrielle_Afrique_du_Nord.pdf

Ancien administrateur de la Société industrielle des États du Levant.

(*La Journée industrielle*, 29 juin 1935)
(*Revue générale du froid*, juillet 1935)

L'ass. ordinaire, tenue le 25 juin, a approuvé les comptes de l'ex. 1934 se soldant par un bénéfice de 337.373 fr. 26.

Le dividende a été fixé à 6 fr., brut par action, payable à partir du 1^{er} juillet.

La nomination de M. Jean du Buit en qualité d'administrateur a été ratifiée.

Une assemblée extraordinaire, tenue ensuite, a décidé de changer la dénomination sociale qui devient : Compagnie générale du Levant. En outre, l'ass. a autorisé le conseil à racheter, au-dessous du pair, des actions de la société, jusqu'à concurrence de 20.000 actions, en vue de les appliquer à une réduction de capital.

(*Les Archives commerciales de la France*, 24 juillet 1935)

PARIS. — Modification. — Soc des GLACIÈRES et ENTREPÔTS FRIGORIFIQUES du LEVANT, 63, avenue de Villiers. — Nouvelle dénomination : Soc. Compagnie générale du Levant. — *Petites.Affiches*.

Suite :

1935 : transformation en Compagnie générale du Levant.

www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Cie_generale_du_Levant.pdf